

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 19 JANVIER 2017**

**Délibération
n° 2017.01.63**

**Stratégie foncière
– Droit de
préemption
urbain (DPU) -
Droit de
préemption
urbain renforcé
(DPUR) –
Délégation du
DPU au cas par
cas à l'occasion
de l'aliénation
d'un bien**

LE DIX-NEUF JANVIER DEUX MILLE DIX SEPT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.
Date d'envoi de la convocation : **13 janvier 2017**

Secrétaire de séance : Sabrina AFGOUN
Scrutateur : Jean-Luc VALANTIN

Membres présents :

Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Danièle BERNARD, Anne-Marie BERNAZEAU, Anne-Sophie BIDOIRE, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Jacky BOUCHAUD, Patrick BOURGOIN, Catherine BREARD, Gérard BRUNETEAU, Michel BUISSON, Gilbert CAMPO, Danièle CHAUVET, Monique CHIRON, Jean-Marc CHOISY, Jean-Claude COURARI, Jean-François DAURE, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Françoise DELAGE, Gérard DEZIER, Bernard DEVAUTOUR, Denis DOLIMONT, Jacques DUBREUIL, Denis DUROCHER, François ELIE, Guy ETIENNE, Bernadette FAVE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, André FRICHETEAU, Michel GERMANEAU, Fabienne GODICHAUD, Joël GUITTON, Jacqueline LACROIX, André LANDREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Catherine PEREZ, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Jean-Philippe POUSSET, Christophe RAMBLIERE, Jean REVEREAULT, Bernard RIVALLEAU, Gérard ROY, Eric SAVIN, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU,

Ont donné pouvoir :

Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Françoise COUTANT à Jean REVEREAULT, Karen DUBOIS à Yannick PERONNET, Elisabeth LASBUGUES à Danièle CHAUVET, Samuel CAZENAVE à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Isabelle LAGRANGE à Joël GUITTON, Pascal MONIER à Jean-Philippe POUSSET, Jean-Luc VALANTIN à Annette FEUILLADE-MASSON, Georges DUMET à Gérard ROY, Bernard CONTAMINE à Francis LAURENT, Philippe VERGNAUD à Vincent YOU,

Excusé(s) :

PROXIMITE ET SERVICES A LA POPULATION /
POLITIQUES DE VALORISATION DES DECHETS

Rapporteur : Vincent YOU

STRATEGIE FONCIERE – DROIT DE PREEMPTION URBAIN (DPU) - DROIT DE PREEMPTION RENFORCE (DPUR) - DELEGATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN AU CAS PAR CAS A L'OCCASION DE L'ALIENATION D'UN BIEN

Par délibération n°62 du 19 janvier 2017, le conseil communautaire a institué le droit de préemption urbain, le droit de préemption urbain renforcé et/ou le droit de priorité sur les zones U, NA et AU des 38 communes de GrandAngoulême.

En application de l'article L.5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président peut déléguer l'exercice du DPU à l'occasion de l'aliénation d'un bien, dans les conditions que fixe l'organe délibérant de l'établissement.

Ainsi, les conditions de la mise en œuvre de cette délégation par le Président adoptées seraient les suivantes :

- demande expresse de l'entité souhaitant se voir déléguer le DPU du GrandAngoulême ;
- que le bien se situe dans le périmètre d'exercice du DPU du GrandAngoulême ;

Je vous propose :

D'APPROUVER les conditions fixées ci-dessus permettant au Président de déléguer l'exercice du DPU à l'occasion de l'aliénation d'un bien dans les conditions prévues ci-avant.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

24 janvier 2017

Affiché le :

24 janvier 2017